



Retrouvez Interview de Christophe ROTH, Délégué National Santé au Travail et Handicap CFE CGC, Membre du Comité National FIPHFP

<http://www.fiphfp.fr/Newsletter/Lettre-21-Comment-fonctionne-le-FIPHFP/Comite-national-comites-locaux-une-action-complementaire>

Un fonctionnement efficace qui sera mis à l'épreuve par le « big bang » territorial

Outre ses nouvelles fonctions de délégué national CFE CGC Santé au travail et Handicap, Christophe Roth siège au comité national du FIPHFP pour la CFE CGC . Membre du comité local de Basse-Normandie, il exerce son activité au Ministère de l'intérieur, dans la police nationale.

« Le FIPHFP travaille de manière efficace et sérieuse », explique-t-il. « Le bilan de son action est positif, mais les difficultés économiques actuelles vont sûrement imposer de repenser son mode de fonctionnement : l'effet « ciseaux » des courbes de contribution et de dépense va impliquer la recherche de nouveaux financements pour pérenniser le fonds.

Le FIPHFP est un outil qui a fait ses preuves en 10 ans. L'établissement public réalise un travail très sérieux. Le comité national et le conseil scientifique produisent des outils et supports de qualité qui s'appuient sur les territoires et leurs problématiques. Les comités locaux et les forums régionaux sont importants dans cette optique.

Le big bang territorial actuel sera positif à terme pour mettre en place de nouveaux outils et de nouvelles méthodes opérationnelles. Il oblige à repenser le fonctionnement des instances et, en raison des distances, à

penser de nouvelles modalités de mise en relations (comme les visioconférences) ».

Un aspect important du travail des comités locaux concerne l'étude des dossiers de conventionnement, or, comme le souligne Christophe Roth : « Les collègues qui siègent dans les comités locaux n'ont pas le temps, ils ne peuvent pas étudier les dossiers suffisamment en amont des conventionnements. Il manque, de mon point de vue, une commission qui évalue les conventions préparées avant qu'elles ne passent en comité. Il faut dynamiser le travail au niveau des régions avec une commission « évaluation des conventions » avant le passage en comité local ».

Des comités locaux demandeurs d'information, de formation et de mise en réseau

La formation est également un enjeu: « Les membres des comités locaux ont la possibilité de faire des formations. Ce sont des outils appréciables et appréciés qui leur permettent d'avoir une vision globale sur le handicap, sur le FIPHFP et sur ses missions. Il existe une véritable attente des membres de comités locaux. Ils sont très motivés et demandeurs d'expertise. Dans cette optique, la CFE CGC a rédigé et mis à disposition de l'ensemble de ses représentants un guide sur le Handicap. Il est important de mettre en commun les outils utiles, de les partager ».

L'animation de réseau, national ou régional, via les comités locaux ou les HandiPacte va également dans le sens de la complémentarité. « Le réseau Handipacte est un outil très ingénieux. Son principe : mutualiser les bonnes pratiques au niveau régional. Il faut toutefois que les associations, les représentants du personnel, les administrations n'aient pas peur de se réunir, d'échanger ouvertement pour faire avancer les choses », souligne Christophe Roth.

L'enjeu du numérique

Lorsque l'on évoque l'avenir, ce dernier rebondit immédiatement sur le grand chantier de la prochaine mandature : le numérique. « Nous sommes dans une situation d'évolution constante du monde professionnel, forcément génératrice de stress. Il est parfois compliqué d'anticiper et de suivre des situations professionnelles où peuvent survenir des burn-out et parfois des situations de handicap. De nouveaux outils doivent être mis en place en matière de veille et de sensibilisation.

La question du handicap psychique doit notamment être abordée via de nouveaux outils et être intégrée de manière spécifique dans les conventions. Il faut être innovant sur ce sujet et le placer au cœur de la prochaine mandature.

L'humain est au cœur de ces projets d'avenir. Il faut que nous développons des axes de réflexion pour que les personnes en situation de handicap puissent mener une carrière sans discrimination en termes de notation, d'avancement ou de salaires... », conclut-il.